



Qui doit payer les trajets

Par **gls**, le **05/02/2008** à **11:06**

Bonjour, mon fils de 14 ans vit avec moi à sa demande, avant d'avoir sa garde, c'est moi qui allais le chercher au domicile de sa mère à ma propre charge et moyen, c'est ce qui m'avait été précisé lors du compte rendu du tribunal, nous avons dû quitter le département pour trouver une maison pour le confort de tous, c'est à dire plus grande et à nos moyens. Ma question est :-Comme c'est nous qui avons quitté le département les frais de transport(c'est à dire le train) sont à notre charge ou celle de sa mère sachant que nous ne sommes pas partis trop loin à peine 30 minutes. En vous remerciant d'avance